

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération a initié la réalisation d'un projet de territoire communautaire afin d'inscrire son action dans des priorités de moyens termes partagés avec les acteurs locaux.

⇒ **Un projet de territoire : pour quoi faire ?**

- Définir un cap pour le territoire, partagé avec l'ensemble des élus, des citoyens et des partenaires publics et privés pour la période 2022 - 2030.
- Donner un cadre à décliner par les élus et services dans la mise en œuvre concrète des politiques publiques sur le territoire.
- Faire rayonner le territoire en dotant l'agglomération d'un document qui pourra être partagé avec les partenaires nationaux et internationaux.
- Permettre à la Communauté d'Agglomération d'être force de proposition avec un projet concret dans le cadre des négociations liées à la fiscalité de Cigéo.

⇒ **Une démarche structurante, inédite et innovante**

La volonté de la collectivité dans le projet de territoire est d'élaborer une stratégie afin de consolider les actions déjà initiées et d'aiguiller le développement de nouvelles actions afin d'assurer un développement territorial harmonieux, équilibré, durable et solidaire.

Ce document stratégique est également l'expression de la volonté du territoire de réaliser un projet global afin de permettre un arbitrage stratégique dans un contexte budgétaire contraint qui nécessitera de prioriser les moyens financiers, humains, organisationnels et techniques qu'elle peut mobiliser.

Avec la volonté d'associer la population et les forces vives du territoire, un conseil de développement a été créé. Il s'agit d'une structure représentant le tissu socio-économique du territoire afin de partager une vision commune des priorités et d'enrichir la réflexion portée par les élus. L'Agglomération Meuse Grand Sud lui a également confié la mission de l'accompagner tout au long du déploiement de la démarche afin d'apporter son expertise dans la mise en œuvre du projet.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des partenaires de la collectivité. C'est pourquoi il a été tenu compte des différents documents d'orientations stratégiques :

- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SREDII) portés par la Région,
- Le Schéma Départemental d'Accès aux Services Publics (SDAASP) du département,
- La création d'une Agence d'Attractivité sur le périmètre départemental,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le contrat de ruralité du PETR Pays Barrois,
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par le PETR Pays Barrois,
- Le projet de contrat de développement de territoire (CDT) lié à l'implantation de CIGEO
- Les démarches locales portées notamment par les villes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.

⇒ **Un diagnostic du territoire partagé**

- **La mobilité : un enjeu majeur pour le territoire.**

Sur le plan routier, la Communauté d'Agglomération est principalement desservie par la RN4 qui traverse son territoire au niveau de Ligny-en-Barrois. La RN135 irrigue la majorité du territoire depuis la RN4 vers Bar-le-Duc, reliant les deux pôles structurants du territoire.

Sur le plan ferroviaire, la gare TGV de Bar-le-Duc permet de relier Paris, Strasbourg, Eprenay et Lunéville. La gare Meuse TGV, située à une trentaine de kilomètres au nord du territoire et accessible grâce à des navettes spécifiques, assure des liaisons supplémentaires avec Paris, Strasbourg, Bordeaux, etc.

La mobilité s'organise sur le terrain également au travers de transports en commun urbains en ligne régulière ou en transport à la demande, organisés par la Communauté d'agglomération qui a le statut d'AOT (autorité organisatrice des transports) et interurbains (vers Verdun, Gondrecourt, Revigny et Saint-Dizier). L'éloignement du sillon lorrain et des pôles régionaux majeurs d'activité ne donne pas à la Communauté d'agglomération d'impulsion exogène de développement.

- **Le développement économique du territoire : la priorité d'action de la Communauté d'agglomération.**

La spécialisation de l'agglomération de Bar-le-Duc dans les fonctions administratives et les emplois tertiaires (santé, action sociale, enseignement) lui a permis de connaître un déclin moins intense que les territoires voisins. L'agglomération se révèle être un important pôle d'emploi local, attractif pour ses habitants (telle que le démontre la proportion importante d'actifs occupés travaillant et vivant sur le territoire) mais également pour ceux des territoires voisins.

Néanmoins, la situation actuelle de contraction des finances publiques, le recul de l'activité industrielle historiquement représentée sur le bassin sud meusien et le déclin démographique que connaît le territoire depuis une trentaine d'années implique de penser une politique volontariste forte en matière de développement et d'attractivité économiques.

La présence de plusieurs fleurons industriels sur le territoire, tels qu'Evobus, Essilor ou Bergère de France par exemple, offre un appui au développement économique au même titre que certaines filières existantes à fort potentiel telles que la filière bois ou agro-alimentaire.

En outre, le projet CIGEO de centre de stockage réversible profond à Bure donne des perspectives nouvelles de développement économique, dans des proportions incertaines à ce jour compte tenu de la distance avec le territoire de la Communauté d'agglomération. Il est certain que le développement économique du territoire ne peut reposer exclusivement sur des facteurs exogènes et des projets impulsés par l'Etat mais doit découler d'une réflexion volontaire et autonome du territoire.

- **Le Cadre naturel et le patrimoine : des atouts à valoriser.**

Le territoire de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc se caractérise par la qualité du cadre de vie qu'il offre à ses habitants : qualité paysagère, environnement naturel préservé de l'étalement urbain et industriel, espaces de pleine nature, qualité de l'air et de l'eau, cours d'eau...

Le cadre naturel du territoire est un des piliers de l'identité Meuse Grand Sud tout autant qu'un atout majeur qu'il s'agit de préserver en diffusant les préoccupations environnementales et de transition écologique de manière transversale dans toutes les politiques de la collectivité et dans toutes les démarches de ses partenaires.

Fort de ce constat, le SCoT du Pays barrois prévoit une logique de rationalisation de la consommation foncière en priorisant la densification du tissu urbain pour répondre aux problématiques de vacance foncière croissante, tout en limitant le phénomène de mitage urbain.

A ce titre également, le projet CIGEO nécessite le déploiement d'une stratégie écologique et environnementale forte pour ne pas nuire à l'image du territoire.

Sur le plan architectural et patrimonial, la Ville de Bar-le-Duc, relativement épargnée par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, jouit d'un patrimoine historique et architectural remarquable reconnu au travers des labels « Ville d'Art et d'Histoire » et « Plus beaux détours ». Ce patrimoine est mis en valeur par le festival annuel RenaissanceS.

La Commune de Ligny-en-Barrois partage cet aspect patrimonial et architectural. Ses efforts se sont axés ces dernières années autour de la labellisation « village étape » qui lui offre une visibilité nationale et qui apporte un gage de qualité.

Le reste du territoire offre également ses atouts, tels le site Nasium de Saint-Amand-sur-Ornain, les paysages de la Vallée de la Saulx et les sites spéléologiques de Robert-Espagne parmi tant d'autres.

Le patrimoine naturel, architectural, archéologique, historique, environnemental et industriel offre des opportunités de développement touristique dont le territoire doit se saisir pour attirer de nouveaux visiteurs.

⇒ **Un Projet de Territoire issu d'une concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire**

• **La démarche initiale**

A l'issue d'un diagnostic du territoire et d'une démarche de co-construction, c'est dans ce contexte que le Conseil Communautaire a validé le 11 juillet 2019 les orientations générales du Projet de Territoire Communautaire qui repose sur 3 piliers :

- Pilier 1 : Une politique dynamique de développement économique, touristique et numérique
- Pilier 2 : Une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré
- Pilier 3 : Une agglomération de partage, d'échanges et de dialogue

L'ensemble de la démarche a alors été présenté lors de l'Assemblée Générale des Conseillers municipaux de l'Agglomération le 22 décembre 2019.

La démarche s'est poursuivie par un travail en lien avec le Conseil de Développement sur la déclinaison opérationnelle du projet de territoire autour de ces axes stratégiques.

La déclinaison opérationnelle s'est trouvée empêchée en raison de la pandémie de COVID 19. Les travaux ont pu reprendre après le confinement sanitaire.

• **L'actualisation**

L'actualisation du Projet de Territoire communautaire a été menée en plusieurs étapes avec la volonté d'associer les élus du territoire et le Conseil de Développement :

De septembre à Novembre 2021 : réalisation d'ateliers de concertation avec les conseillers municipaux des communes de l'Agglomération et les membres du Conseil de Développement.

Un point d'étape a été réalisé en Conférence des Maires les 7 et 18 octobre 2021 afin de présenter l'avancée de la démarche.

Une présentation et un échange avec les conseillers municipaux de l'Agglomération ont été réalisés le 10 décembre 2021 lors de l'Assemblée Générale des Conseillers municipaux de l'Agglomération.

La finalisation de la rédaction du Plan d'Actions a été réalisée de mars à juin 2022 au travers d'une validation par le Bureau Communautaire le 16 mai 2022 et par la validation par le Conseil de Développement le 7 juin 2022.

Le plan d'action a ainsi pu être présenté aux élus du Conseil Communautaire le 30 juin dernier.

Il repose sur 3 axes, des orientations et des objectifs visant à répondre aux attentes de la population en matière de services, de développement économique et démographique :

AXE 1: Une politique dynamique de développement économique, touristique et numérique

Face aux constats du déclin démographique et de l'exode des étudiants et de jeunes actifs vers les pôles métropolitains, les élus communautaires souhaitent formaliser une stratégie de reconquête pour assurer l'avenir du territoire. Cette ambition porte sur le renforcement de l'attractivité économique et touristique du territoire, le développement de l'offre de formation pour répondre aux besoins du tissu économique local et par un développement des usages du numérique. Le développement économique du territoire est un axe prioritaire pour la Communauté d'Agglomération.

- **Orientation n°1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique**
 - Animer une politique économique coordonnée à l'échelle du territoire
 - Accompagner les commerçants et porteurs de projets
 - Améliorer la visibilité du territoire
 - Elaborer une véritable stratégie touristique pour le territoire
- **Orientation n°2 : Améliorer l'offre de formation**
- **Orientation n°3 : Devenir un territoire numérique**

Axe 2 : Une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré

Renforcer l'attractivité du territoire, c'est renforcer la qualité du cadre de vie, les services à la population et profiter du positionnement géographique de l'Agglomération. Du développement économique, aux politiques culturelles, sportives ou de logement, tous les champs d'action sont activés par l'Agglomération pour assurer aux citoyens un cadre de vie épanouissant à tous les âges. Le cadre de vie et les ressources naturelles sont des atouts que l'Agglomération souhaite faire valoir. Face aux conséquences du dérèglement climatique et aux récentes crises sanitaires, une politique ambitieuse en matière de transition écologique est portée par l'Agglomération Meuse Grand Sud pour répondre aux besoins de la population en matière énergétique, assurer un cadre de vie de qualité, renforcer la résilience du territoire et encourager une mobilité durable.

- **Orientation n°1 : Déployer une politique culturelle, sportive et de loisirs adaptée**
 - Animer une politique culturelle et sportive ambitieuse à l'échelle du territoire
 - Assurer l'accès de tous les habitants à l'offre sportive et culturelle
 - Faire du territoire une référence en matière de développement culturel et sportif
- **Orientation n°2 : Promouvoir une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse uniforme**

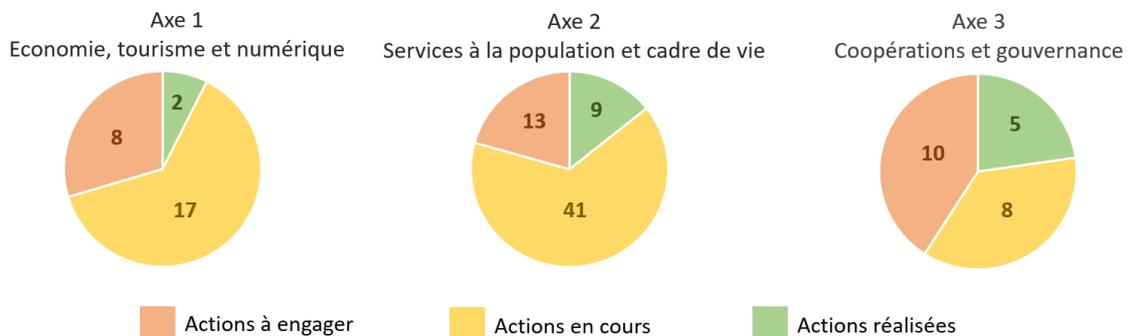
- Mettre en adéquation les besoins et l'offre d'accueil de la petite enfance
- Porter une politique globale à destination de l'enfance et de la jeunesse
- Orientation n° 3 : Favoriser la présence des services de santé nécessaires
 - Structurer une offre de santé coordonnée et concertée sur le territoire
 - Attirer et accompagner les jeunes praticiens
 - Favoriser l'émergence d'offres de santé innovantes
- Orientation n° 4 : Accompagner le vieillissement de la population
- Orientation n° 5 : Assurer une politique durable des mobilités
 - Optimiser le partage de la compétence avec les acteurs du territoire
 - Assurer une offre globale de mobilité adaptée aux besoins spécifiques des usagers du territoire
- Orientation n°6 Favoriser la transition énergétique, le développement et l'aménagement durables du territoire
 - Apporter une réponse collective et coordonnée à l'enjeu de l'habitat sur le territoire
 - Mettre en place une coopération intercommunale en matière d'aménagement du territoire
 - Assurer le développement durable du territoire
 - Renforcer la protection de l'environnement et de la biodiversité

Axe 3 : Une agglomération de partage, d'échanges et de dialogue

Le troisième pilier vise à assurer les meilleures conditions de réalisation du projet de territoire pour en favoriser sa réussite. Il s'agit de mobiliser autour du projet d'agglomération l'ensemble des moyens de la collectivité, qu'ils soient humains (élus et administration), matériels ou financiers. La Communauté d'agglomération s'engage à conduire l'action publique de manière efficace et efficiente, sur un périmètre transcendant son seul territoire et en faisant fi des frontières classiques entre secteur public et secteur privé. C'est à ce titre que l'action publique gagnera en pragmatisme et en performance.

- Orientation n°1 : Renforcer la mutualisation au sein du bloc communal
 - Renforcer la mutualisation au service d'une identité commune et d'une action coordonnée
 - Renforcer la mutualisation au service de l'optimisation des ressources
- Orientation n°2 : Optimiser la répartition des compétences entre les collectivités du territoire
 - Envisager des transferts de compétences permettant une mise en cohérence de l'action à l'échelle intercommunale
 - Préciser le périmètre des compétences exercées lorsque leur exercice reste partagé entre l'agglomération et les communes
 - Définir des modalités de collaboration avec les collectivités et structures partenaires
- Orientation n°3 : Inscrire l'Agglomération sur son territoire par une gouvernance adaptée
 - Accroître la lisibilité des compétences communautaires et de leurs modalités de déploiement
 - Accroître la visibilité externe de l'agglomération
 - Réfléchir à la manière de mieux impliquer les habitants dans la vie communautaire
- Orientation n°4 : Doter la Communauté d'agglomération de moyens d'action adaptés et cohérents

Le Plan d'Action actualisé du Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération, c'est :



Les crédits nouveaux à mobiliser pour la réalisation de l'ensemble des actions inscrites dans le Projet de Territoire est aujourd'hui estimé à plus de 48 millions d'euros sur la période 2022-2026 composé de 1,4 million d'euros en fonctionnement et 47,1 millions d'euros en investissement sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération. D'autres crédits seront à mobiliser de manière plus marginale sur les budgets annexes eau et assainissement, ordures ménagères et transport.

Le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est donc un document stratégique important pour le développement du territoire. C'est une feuille de route claire avec des objectifs précis. Il va permettre de mettre en cohérence et planifier l'action intercommunale. Il s'agit de dépasser la question des compétences transférées pour dessiner une stratégie transversale et redonner du sens à l'action intercommunale.

⇒ Poursuite de la démarche

Afin d'évaluer les actions et leurs avancées, d'actualiser le cas échéant le Projet de Territoire, un groupe de travail composé d'élus et de membres du Conseil de Développement va être mis en place. Cette évaluation prendra différentes formes : suivi des fiches actions (avec données chiffrées), suivi annuel ou à mi-mandat, évaluation faite avec les élus ou avec les agents pour confirmer les objectifs, en interne ou en externe, retour vers les habitants pour actualiser le document et rendre des comptes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- Approuver le Plan d'Action du Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération (2018-2026)
- Lancer la démarche d'évaluation du Projet de Territoire
- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire